



RÈGLEMENT DU CAMPING

Il est demandé aux campeurs de respecter scrupuleusement les articles suivants :

- 1) À votre arrivée, les clients doivent remettre le document d'enregistrement .
- 2) Les campeurs sont priés de régler la facture de leur séjour de 8h00 à 12h00 et de 17h00 à 19h00. Pour le camping, la journée expire à 12h00, pour les bungalows, mobil-homes et chambres à 10h00. Par conséquent, passé ces horaires, un nouveau jour sera compté.
- 3) La Direction n'est en aucun cas responsable en cas de vol. Le service gratuit de stockage des objets de valeur est disponible de 11h00 à 12h00.
- 4) Il est obligatoire de respecter tous les panneaux et signalétiques placés par la Direction du Camping. Il est également recommandé de lire les panneaux indiquant les issues de secours et les dispositifs anti-incendie affichés dans chaque zone du camping. Le respect maximum de la végétation est encouragé.
- 5) La porte restera fermée de 23h à 7h (les motos passeront la porte moteur éteint la nuit).
- 6) De 14h00 à 17h00, l'utilisation de radios et d'instruments sonores est interdite, et de 23h00 à 7h00, il est interdit de circuler avec des voitures et des motos. Le silence absolu est donc recommandé.
- 7) Les chiens doivent être tenus en laisse.
- 8) Il est strictement interdit d'allumer des feux dans l'enceinte du Camping et sur la plage. Dans la zone de service, il y a un barbecue et des grillades, qui peuvent être utilisés gratuitement par les clients. Dans tous les cas, les cuisinières à gaz ou électriques ne doivent pas être utilisées sous les plantes ou à proximité des tentes.

9) Dans un souci de coexistence respectueuse, les Campeurs sont invités à respecter scrupuleusement les règles de santé et d'hygiène concernant l'utilisation des services.

10) Par respect mutuel, les campeurs sont invités à maintenir l'emplacement des tentes propre tant pendant toute la durée du séjour qu'au moment du départ.

11) Les campeurs sont invités à utiliser les cloches spéciales de collecte sélective des déchets, situées dans l'aire de service, et également à utiliser l'eau et l'énergie avec modération pour une meilleure protection de l'environnement.

12) Il est demandé aux campeurs de toujours avoir sur eux leur carte d'accès au Camping pour la présenter à toute demande du personnel.

13) Il est interdit de jouer au football ou de pratiquer d'autres activités sur la plage pouvant troubler la tranquillité des autres.

14) Les emplacements sont attribués par la direction. Les branchements électriques doivent être effectués uniquement par du personnel désigné. Il n'est pas permis de garer des voitures et des motos sur les emplacements camping-cars et caravanes ni de réserver un parking à l'aide de cordes ou d'autres objets.

15) Les campeurs qui reçoivent des invités, des amis ou des parents sont priés de passer du temps à la buvette. S'ils souhaitent divertir leurs invités à l'intérieur du Camping ou sur la plage, il faudra demander l'autorisation à la Direction. De plus, l'entrée n'est pas autorisée sans le consentement des campeurs, le dépôt d'un document et le paiement des frais d'invité. En cas de transgressions nous serons contraints de demander aux contrevenants de quitter le camping

En cas de transgressions nous serons contraints de demander aux contrevenants de quitter le camping.